

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 02 FEVRIER 2017**

Le Conseil Municipal a été convoqué le Mercredi 25 Janvier 2017 pour une réunion ordinaire, le Jeudi 02 Février 2017 à 18H30.

COMPTE-RENDU

L'An Deux Mille Dix Sept à dix-huit heures Trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de HONDSCHOOTE sous la présidence de Monsieur Hervé SAISON, Maire de Hondschoote.

Etaient Présents : M. SAISON Hervé, Maire - M. INGELAERE Gérard - Mme POULEYN Michèle - M. CANLER Didier - Mme FAES Mélanie - M. VERMERSCH Jérôme, Adjoints - M. BARBARY David - M. BEAUCAMP Sébastien - Mme POULEYN Katia, conseillers municipaux délégués - Mme BLONDE Dorothee - M. VANDENBILCKE Thierry - Mme DOUILLIET Christelle - M. DEVOS Joël - Mme DEBRIL Laurie - M. DECOCK Bertrand - M. COUDEREAU Claude - M. DELATTRE François - Mme VANHAECKE Catherine - M. SINNAEVE Christophe, conseillers municipaux.

Etaient absents : Mme WIECZOREK Martine - M. WILST Thierry - Mme LEHOUCK Christine - M. RYCKEMBUSCH Jimmy.

Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. PERCAILLE Jean-Marie	a donné procuration à M.	INGELAERE Gérard
Mme DETAVERNIER Noémie	a donné procuration à Mme	FAES Mélanie
Mme INGELAERE Christine	a donné procuration à Mme	POULEYN Michèle
Mme VANRECHEM Chantal	a donné procuration à M.	DELATTRE François

Mme Michèle POULEYN est nommé Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire rappelle au le Conseil Municipal, les décès de Monsieur Roger VANRECHEM – époux de Madame Chantal VANRECHEM, Conseillère Municipale, de Monsieur Camille COUTEAU – époux de Madame Françoise COUTEAU, ancienne première adjointe et de Monsieur Michel DESOMER - ancien salarié de la CCHF et surtout bénévole Hondschootois de longue date. Tous trois décédés à la suite d'une longue maladie. Il est réitéré les condoléances du Conseil Municipal à leur famille et il est proposé de verser une subvention à l'association de recherche contre le cancer selon les volontés des dites familles.

Il passe ensuite à l'ordre du jour.

00 - PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 1^{er} DECEMBRE 2016

Adopté à l'unanimité.

01 - DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Exposé de Monsieur le Maire,

La Commune a été saisie par plusieurs propriétaires, de demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle car ils ont constaté sur leur bâtiment, des fissures en fin d'année 2016.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DEMANDE que la commune d'Hondschoote soit reconnue en état de catastrophe naturelle pour les dégâts constatés (fissures...) sur plusieurs bâtiments fin 2016.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

02 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ENVELOPPE PARLEMENTAIRE

Exposé de Monsieur le Maire,

Monsieur Jean-Pierre DECOOL, Député, souhaite nous attribuer une subvention de 1 000 € au titre de l'enveloppe parlementaire,

Il est proposé d'utiliser ces 1 000 € pour l'acquisition du parcours santé qui a été proposé par la Commission « Cadre de Vie ».

L'Assemblée, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire,

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer toutes pièces à intervenir,

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2017.

3 - AD'AP – AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME

Exposé de Monsieur le Maire,

L'accessibilité des lieux publics est un enjeu essentiel pour notre société. La loi de 2005 n'a pas été suffisamment suivie d'effets. L'Etat impose désormais aux gestionnaires des ERP, l'obligation de mettre leurs établissements en conformité et de présenter un agenda d'accessibilité programmée qui correspond à un engagement de procéder aux travaux dans un délai déterminé et limité (3 ans).

Dans ce contexte, Monsieur le Maire propose d'étaler cette opération telle que détaillée dans les tableaux ci-dessous et invite les élus à se prononcer :

SITES	OPERATION	COUT PREVISIONEL (€) TTC	Début/fin des travaux
MAIRIE	Mise en accessibilité des ERP		
	Achat plan incliné amovible	162 €	2016
MOULIN DE LA VICTOIRE	Travaux voirie parking	Compétence CCHF	2016
	Handicapé cheminement + rampe escalier		
CSC	Réalisation d'une petite pente en dessous des pavés et commande tapis brosse	500 €	2016
	Achat tablette rabattable	49 €	2016
ESPACE ALAIN COLAS	Création d'un adouci	500 €	Avril 2016
	Automatisation ouverture des portes	2 000 €	Avril 2016
	Achat tablette rabattable	49 €	2016
	Mise en conformité stationnement handicapé	CCHF	
CENTRE MALHER	Identification marches escaliers	100 €	2016
TIR A L'ARC	Achat tablette rabattable	49 €	2016
STADE CHAUTARD	Achat tablette	49 €	2016
MOULIN DE LA VICTOIRE	Voirie	CCHF	AUTOMNE 2016
ECOLE PRIMAIRE	Adoucis porte accès cour	500 €	2016

SITE	OPERATION	COUT PREVISIONNEL	Début /fin des travaux
MAISON POUR TOUS	Mise en accessibilité des ERP	97 265 €	2017
CSC	Marquage escalier	100 €	2017
ESPACE ALAIN COLAS	Achat pictogrammes	50 €	2017
CENTRE MALHER	Achat pictogrammes	50 €	2017
STADE CHAUTARD	Voirie	CCHF	2017
ECOLE MATERNELLE	Démolition bâtiment préfabriqué et préau	39 000 €	2017

SITE	OPERATION	COUT PREVISIONNEL	Début/fin des travaux
EGLISE	Travaux voirie	CCHF	2018
	Automatisation ouverture des portes	10 000 €	2018
	Achat pictogramme	100 €	2018
CSC	Automatisation ouverture des portes	10 000 €	2018
SALLE COLUCHE	Aménagement pente porte d'entrée	500 €	2018
	Création WC	1 000 €	2018
	Voirie	CCHF	2018
TIR A L'ARC	Porte d'entrée	2 000 €	2018
	Voirie	CCHF	2018
	WC	2 000 €	2018
STADE CHAUTARD	Achat pictogramme	50 €	2018
	Création d'un adouci	1 000 €	2018
LOCAL PECHE	Mise en accessibilité des ERP	5 000 €	2018
LOCAL COLOMBOPHILE	Mise en accessibilité des ERP	5 000 €	2018
LOCAL PETANQUE	Mise en accessibilité des ERP	20 000 €	2018
ECOLE MATERNELLE	Porte d'entrée	500 €	2018
ECOLE PRIMAIRE	Mise aux normes toilettes	2 000 €	2018
	Porte d'entrée	2 000 €	2018
PARKINGS ET ACCES DIVERS	Mise aux Normes	CCHF	2018

SITE	OPERATION	COUT PREVISIONNEL	Début/fin des travaux
MAIRIE	Création de visites virtuelles	10 000 €	2019
MOULIN NOORDMEULEN	Création de visites virtuelles	10 000 €	2019
MOULIN DE LA VICTOIRE	Création de visites virtuelles	10 000 €	2019

SITE	OPERATION	COUT PREVISIONNEL	Début/fin des travaux
RESTAURANT LA GRIGNOTIERE			
GRENIER DU LIN			
MAISON DU MEUNIER			
CIMETIERE			

L'ASSEMBLEE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accepter la programmation des travaux de mise en conformité des ERP, tout en précisant de prévoir la réalisation de certains travaux par le personnel communal.

4 - PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS STATUTAIRES

Exposé de Monsieur le Maire,

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs statutaires au 1^{er} Janvier 2017 :

L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable au tableau des effectifs statutaires ci-dessous :

SERVICES ADMINISTRATIFS	
. 1 Attaché Principal - DGS	
. 1 Rédacteur Territorial Principal de 1ère classe - Temps partiel 50 %	
. 2 Adjoint Administratifs Territoriaux Principaux de 1ère classe	
. 1 Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère classe (temps partiel 80 %)	
. 1 Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère classe (temps partiel 70 %)	
. 2 Adjoint Administratifs Territoriaux Principaux de 2ème classe	
. 1 Adjoint Administratif Territorial (temps partiel 80 %)	
. 1 Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème classe - temps non complet 28H/35ème	
. 1 Adjoint Administratif Territorial	
SERVICES TECHNIQUES	
. 1 Ingénieur	
. 1 Technicien Territorial	
. 1 Agent de Maîtrise	
. 4 Adjoint Techniques Territoriaux Principaux de 1ère classe	
. 1 Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe	
. 5 Adjoint Techniques Territoriaux	
SERVICE CANTINE ET ECOLES	
. 1 Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe	
. 1 Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe - temps non complet 32H/35ème	
. 1 Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe - temps non complet 25H15/35ème	
. 1 Adjoint Technique Territorial - temps non complet 30H/35ème	
. 1 Adjoint d'Animation Territorial Principal de 2ème classe - Temps partiel 90 %	
. 1 Agent Spécialisé Principal de 2ème classe des Ecoles Maternelles	
. 2 Adjoint Techniques Territoriaux - temps non complet 20H/35ème	
SERVICE BATIMENTS (SALLES)	
. 2 Adjoint Technique Territoriaux Principaux de 2ème classe	
. 2 Adjoint Techniques Territoriaux	
. 1 Adjoint Technique Territorial - temps non complet 30H/mois	
SERVICE ANIMATION ET BIBLIOTHEQUE	
. 1 Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème classe - temps non complet 12H/35ème	
. 1 Adjoint Technique Territorial	
. 1 Animateur Territorial Principal de 1ère classe	
. 1 Adjoint d'Animation Territorial Principal de 2ème classe	
POLICE MUNICIPALE	
. 1 Adjoint Technique Territorial - ASVP	
SERVICE MEDICO-SOCIAL	
. 2 Médecins contractuels - temps non complet 13H/35ème	
. 1 Adjoint Administratif Territorial	

5 – DENOMINATION DE LA RUE DU LOTISSEMENT PROTERAM DU PONT AUX CERFS

Exposé de Monsieur le Maire,

L'Assemblée, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de reporter la décision de dénomination de la Rue du Lotissement PROTERAM du Pont aux Cerfs et chacun est invité à réfléchir sur un nom pour la prochaine réunion.

6 – DEBAT SUR LES GRANDES ORIENTATIONS DU PADD DE PLU INTERCOMMUNAL

Par délibération du 15 décembre 2015, le Conseil Communautaire a prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal.

L'article L151-5 du code de l'urbanisme dispose que les PLUI comportent un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui définit :

- Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.
- Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble du territoire.

Le PADD fixe les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Conformément à l'article L153-14 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du conseil communautaire.

Ce débat devra avoir lieu avant le 27 mars 2017 en Conseil Communautaire.

La CCHF, par un travail de l'équipe projet, de l'Agence d'Urbanisme de Dunkerque, des commissions thématiques de la CCHF, de la commission PLUI, du comité de pilotage PLUI et de la Conférence des Maires, a élaboré un document reprenant les grandes orientations du PADD.

Ce document, élaboré en tenant compte des enjeux, est articulé autour de plusieurs axes déclinés en orientations :

1. PERMETTRE UN DEVELOPPEMENT MESURE ET EQUILIBRE DU TERRITOIRE.

- 1.1. Inscrire la dynamique de la CCHF dans le contexte global d'attractivité de la région, y compris les bassins d'emplois limitrophes et transfrontalier : attractivité économique, résidentielle.
- 1.2. Assurer un effectif de population garantissant un dynamisme certain, à l'échelle de la CCHF et à l'échelle des communes.
- 1.3. Proposer, à l'échelle de chaque commune, un panel varié de logements adapté à l'évolution et aux besoins de la population.

2. TENDRE VERS UN DEVELOPPEMENT RURAL MAITRISE.

- 2.1. Privilégier le renouvellement des parcelles déjà équipées en réseaux, saisir les opportunités foncières pour conforter les centres de communes.
- 2.2. Tendre à adapter la densité des opérations de logements, en prenant en compte les caractéristiques rurales des communes, ainsi que les lieux d'implantation des projets.
- 2.3. Développer des formes urbaines adaptées et favorables à l'affirmation de l'identité propre de chaque commune.

3. DIVERSIFIER L'OFFRE DE LOGEMENTS EN RESPECTANT LES CARACTERISTIQUES COMMUNALES.

- 3.1. Tendre à assurer les parcours résidentiels sur le territoire, pour l'ensemble des publics.
- 3.2. Tendre à adapter le parc immobilier aux populations spécifiques (les jeunes, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite ...).
- 3.3. Tendre à développer, de façon concertée, des équipements et des services spécifiques aux enjeux du vieillissement.

- 3.4. Articuler urbanisme et transport
- 3.5. Favoriser un développement compact des communes. Eviter l'étalement linéaire.
- 3.6. Développer une offre en équipements et services nécessaires à la vie quotidienne de tous les habitants.
- 3.7. Développer les aménagements favorables aux modes actifs de déplacements.
- 3.8. Développer l'intermodalité et les aménagements favorables aux modes de déplacements émergents.

4. PERMETTRE LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ARTISANAL ET COMMERCIAL.

- 4.1. S'efforcer de répondre aux besoins de la population en commerces et services à l'échelle du territoire communautaire.
- 4.2. Conforter les pôles d'activités et commerciaux structurants existants.
- 4.3. Accueillir de nouvelles activités économiques et commerciales dans des zones existantes ou à créer réparties à l'échelle du territoire.
- 4.4. Permettre le développement des entreprises artisanales (PME-PMI) et commerciales situées en zone agricole, et autoriser l'implantation de nouvelles activités par reconversion d'anciens corps de ferme.

5. ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.

- 5.1. Disposer d'une offre foncière publique pour pouvoir répondre aux demandes d'implantations de nouvelles activités.
- 5.2. Equiper le territoire dans un souci de meilleure compétitivité.

6. AFFIRMER LA PLACE DE L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE.

- 6.1. Rendre à l'agriculture des terrains non attractifs dédiés à l'accueil d'activités.
- 6.2. Tendre à limiter la pression foncière sur la zone agricole.
- 6.3. Permettre de développer les filières de circuits courts.
- 6.4. Favoriser la diversification agricole.

7. DEVELOPPER L'ACTIVITE TOURISTIQUE.

- 7.1. Diversifier les activités touristiques en lien avec les territoires voisins et transfrontaliers.
- 7.2. Permettre la valorisation et le développement de l'offre touristique.
- 7.3. Mettre en valeur les paysages et les éléments de patrimoine pour développer le tourisme.

8. DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE DE LA CCHF.

- 8.1. Construire un cadre de vie agréable en valorisant le caractère rural des communes.
- 8.2. Préserver, valoriser et créer des paysages, fondements de l'identité du territoire.
- 8.3. Préserver le patrimoine naturel et architectural local.
- 8.4. Aménager et valoriser des zones inondables multifonctionnelles.
- 8.5. Développer en amont la rétention des eaux pluviales.
- 8.6. Développer le potentiel récréatif des paysages.

9. FAIRE DU PAYSAGE UNE COMPOSANTE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.

- 9.1. Améliorer, si possible, la qualité paysagère des zones d'activités existantes, profitables à l'image de marque des entreprises.
- 9.2. Fixer des objectifs de qualité et d'intégration paysagère des nouvelles zones d'activités, propices à une meilleure attractivité.
- 9.3. Tirer parti des qualités paysagères pour développer les structures touristiques.

10. LA CCHF, UN TERRITOIRE SOLIDAIRE.

- 10.1. Avec sa population.
- 10.2. Avec les territoires voisins.
- 10.3. Avec les générations futures.

La CCHF a souhaité que les communes puissent débattre des grandes orientations du PLUI.

Etant exposé ce qui précède, Monsieur le Maire a ouvert le débat.

Monsieur Jérôme VERMERSCH a rappelé les teneurs des différentes réunions organisées par la CCHF, il a ensuite donné la parole à Madame Michèle POULEYN qui a présenté un exposé sur la situation des logements sur la commune d'Hondschoote en propriété, en location privée, en location par des partenaires de logements sociaux. Puis Monsieur Bertrand DECOCK a exposé la situation des activités industrielles, artisanales et commerciales de notre commune. Monsieur Jérôme VERMERSCH a donné quelques chiffres sur l'activité agricole de la commune.

Après avoir entendu les conseillers municipaux, le débat sur le PADD du PLUI peut se résumer ainsi :

1. ZONES HABITABLES

- 1.1. Il est demandé que les zones actuelles de construction soient pérennisées. Toutefois, celles-ci pourraient bénéficier éventuellement d'une réglementation adaptée pour faciliter les constructions.
- 1.2. Il est proposé d'inscrire les zones habitables avec une réglementation adaptée des dents creuses et friches actuelles.
- 1.3. Il est également proposé d'étudier la déconstruction en vue d'une reconstruction des logements vétustes et défigurant l'architecture de notre commune.
- 1.4. Les communes comme celles d'Hondschoote avec un habitat très ancien, pourraient bénéficier d'avantages financiers pour rénover en conservant les architectures d'origine.
- 1.5. Pour l'avenir, une zone pourrait être réservée, à savoir, une partie de terrain situé entre la Rue de Furnes et le Chemin St Winoc.

2. ACTIVITES COMMERCIALES

- 2.1. La CCHF semble privilégier les zones d'activités industrielles et commerciales le long de l'A25 sur les secteurs de Bergues et Wormhout. Il est proposé que d'autres communes dont celle d'Hondschoote, bénéficient de la poursuite d'augmentation de surface des zones d'activités notamment le long de la RD 947 qui relie l'A25 et l'A16.
- 2.2. Les commerces locaux ne peuvent survivre que s'il y a une population importante et du passage sur son territoire.

3. ACTIVITES AGRICOLES

- 3.1. Le projet général de la commune, zone d'activités et de construction, étant très limité, les surfaces agricoles sont préservées.

4. DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

- 4.1. Les trois points précédents pourraient être confortés par une activité touristique soutenue grâce au patrimoine architectural riche de la commune d'Hondschoote (Hôtel de Ville, Eglise, Retables, Moulins...) et en action avec la Belgique et les territoires voisins (CUD, autres Communautés de Communes...) avec qui des projets communs pourraient être envisagés.

L'ASSEMBLEE,

ACTE la tenue du débat sur les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables dans le cadre du PLUI.

ACCEPTE le compte-rendu du débat.

7 - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Madame Christine LEHOUCK née BONNEAU.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00.



Le Maire d'Hondschoote
H. SAISON

